



04/08/2020 / Clôturé depuis 690 jours

## Informations générales

<b>Date de parution</b> 09/08/2018	<b>Date de clôture</b> 14/09/2018
<b>Localisation</b> Inconnue	<b>Secteur d'activité</b> Menuiserie

## Acheteur public

VILLE DE MONTPELLIER

Adresse : 1 PLACE GEORGES FRECHE, 34264 MONTPELLIER CEDEX 2

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

## Description du marché

extension et réaménagement partiel de l'école maternelle Pape Carpentier relance du lot 3 menuiseries extérieures

## Cautionnement

les conditions financières d'exécution du marché sont précisées dans le dossier de consultation. Possibilité d'une avance contre constitution d'une garantie à première demande couvrant l'intégralité de cette avance. Pas de caution personnelle et solidaire

## Financement

les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, budget de la ville, ressources propres et paiement conformément aux articles 110 à 132 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement 30 jours à compter de la réception de la facture.

## Forme Juridique

le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements

## Situation Juridique

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au présent dossier de consultation, ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ce document est disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous : Les renseignements tels

que prévus à l'article 48-I-1° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :-Lettre de candidature et déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner (DC1)

### **Conditions économiques et financières**

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;-Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;Les renseignements ci-dessus seront remis dans le cadre du DC2.

### **Conditions techniques**

Les renseignements concernant les Capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :-Une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;-Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;-L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;-Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;-Les certificats de qualifications demandés aux candidats sont en particulier : Qualibat 3521 Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.Les renseignements ci-dessus seront remis dans le cadre du DC2.

Source : **BOAMP**

<b>Marchés ouverts pour VILLE DE MONTPELLIER</b>	<b>Marchés ouverts dans l'activité Menuiserie</b>
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.